

Polygraphe

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Modification du 22 janvier 2002

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2002

Le texte de ce règlement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne.

16 juillet 2002

Chancellerie fédérale